



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 25 MAI 2020

N°2020-28

Le vingt-cinq mai deux mille vingt à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Oyré se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 mai 2020, par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BOUCHERON, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Géry WIBAUX, le plus âgé des membres du conseil.

Mme Jeannine PASCAULT a été élu (e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

- Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Sont candidats au poste de titulaire :

- M. Alexandre FRESNEAU
- M. Loïc CHATILLON
- M. Francis CHEDOZEAU

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mme Nathalie FILLATRE
- Mme Jeannine PASCAULT
- M. Alain BESNAULT
- M. Yoane MARTINIERE

AR PREFECTURE

086-218601862-20200526-D2020_28-DE
Regu le 27/05/2020

Sont donc désignés en tant que :

➤ Président : M. Géry WIBAUX

Aux postes de titulaires :

- M. Alexandre FRESNEAU,
- M. Loic CHATILLON
- M. Francis CHEDOZEAU

Aux postes de suppléant :

- Mme Nathalie FILLATRE
- Mme Jeannine PASCAULT
- M. Alain BESNAULT
- M. Yoane MARTINIERE

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 26 mai 2020



Le Maire,

Géry Wibaux

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20200526-D2020_28-DE
Regu le 27/05/2020